RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00558
Numéro SIREN : 437 512 460
Nom ou dénomination : SOTECH SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2018 sous le numéro de dépôt 1363

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°1363 en date du 12/01/2018

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
12 JAN. 2018
DEPOT N° 1363

SoTech Services

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 août 2017)

pwc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 août 2017)

SoTech Services
255 Quai de la Bataille de Stalingrad
92866 Issy-les-Moulineaux Cedex 9

A l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SoTech Services relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 décembre 2017

Le Commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Christophe Georghiou
2017.12.15 16:31:38 +01'00'

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



SOTECH SERVICES SAS

Capital : 2 025 000,00 euros

Siège Social :

255 QUAI BATAILLE STALINGRAD 92866 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9

Date de clôture : 31/08/2017

ETATS FINANCIERS

BILAN ACTIF

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires	55 977 284,26	50 390 594,50	5 586 689,76	7 268 575,41
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	763 146,38		763 146,38	690 472,83
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles	***56 740 430,64***	***50 390 594,50***	***6 349 836,14***	***7 959 048,24***
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles	8 849 507,78	7 065 161,27	1 784 346,51	1 968 087,94
Immobilisations en cours	336 554,35		336 554,35	5 780,36
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles	***9 186 062,13***	***7 065 161,27***	***2 120 900,86***	***1 973 868,30***
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	21 655,00		21 655,00	
Autres immobilisations financières				
TOTAL Immobilisations financières	***21 655,00***		***21 655,00***	
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes				867,00
Clients et comptes rattachés	6 675 666,88		6 675 666,88	6 002 959,98
Autres créances	2 058 608,99		2 058 608,99	1 394 901,63
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	***8 734 275,87***		***8 734 275,87***	***7 397 861,61***
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres:)				
Disponibilités	11 938 403,20		11 938 403,20	1 289 609,97
TOTAL Disponibilités	***11 938 403,20***		***11 938 403,20***	***1 289 609,97***
Charges constatées d'avance	4 715 992,70		4 715 992,70	3 330 947,73
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)	3 139,02		3 139,02	5 006,89

BILAN PASSIF

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 2 025 000,00)	2 025 000,00	2 025 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	329 539,48	329 539,48
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	**329 539,48**	**329 539,48**
Report à nouveau	239 702,96	-1 066 842,58
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**5 376 720,30**	**1 306 545,54**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 957 821,80	2 988 637,42
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Provisions pour risques	298 710,02	692 951,79
Provisions pour charges	40 860,00	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	5 013 708,33	7 320 208,99
TOTAL Dettes financières	**5 013 708,33**	**7 320 208,99**
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 691 221,58	3 879 131,06
Dettes fiscales et sociales	3 955 935,17	3 724 431,96
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 174 844,02	621 826,07
Autres dettes	779 065,60	135 780,01
TOTAL Dettes d'exploitation	**18 601 066,37**	**8 361 169,10**
Produits constatés d'avance		
Ecarts de conversion passif (V)	1 073,53	

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat		Exercice N			Exercice N-1
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services		53 437 648,54		53 437 648,54	47 386 799,53
Production stockée					
Production immobilisée				1 263 268,79	1 626 042,80
Subventions d'exploitation				3 200,00	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				302 919,69	350 918,83
Autres produits				406,81	497,84
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes				37 384 066,38	32 743 092,56
Impôts, taxes et versements assimilés				507 007,08	398 501,86
Salaires et traitements				4 825 652,68	5 646 172,79
Charges sociales				2 469 200,69	2 914 349,59
Dotations d'exploitation	**sur immobilisations**	Dotations aux amortissements		4 446 073,46	5 389 165,34
		Dotations aux provisions			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				27 000,00
Autres charges				1 752,04	11,41
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				**5 373 691,50**	**2 245 965,45**
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés				23 954,95	10 471,29
Reprises sur provisions et transferts de charges				5 006,89	1 170,37
Différences positives de change				48 076,61	73 290,21
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Dotations financières aux amortissements et provisions				3 139,02	5 006,89
Intérêts et charges assimilées				203 368,97	254 718,94
Différences négatives de change				53 870,45	48 983,21
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				**-183 339,99**	**-223 777,17**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)				**5 190 351,51**	**2 022 188,28**

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Compte de résultat (suite)		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 030 815,62	1 036 166,62
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		875,93	225 876,48
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			1 471 013,35
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)		**1 029 939,69**	**-660 723,21**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	35 719,80	47 658,48
Impôts sur les bénéfices	(X)	807 851,10	7 261,05
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		**5 376 720,30**	**1 306 545,54**

IMMOBILISATIONS

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement		(I)			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		(II)	55 054 742,14		1 685 688,50
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique		7 883 754,02		968 307,36
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			5 780,36		330 773,99
Avances et acomptes					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					21 655,00

Cadre B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
			Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement		(I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		(II)			56 740 430,64	
Terrains						
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau et mobilier informatique			2 553,60	8 849 507,78	
	Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					336 554,35	
Avances et acomptes						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières					21 655,00	

AMORTISSEMENTS

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		47 095 693,90	3 294 900,60		50 390 594,50
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériels et outillages					
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 915 666,08	1 151 172,86	1 677,67	7 065 161,27
	Emballages récupérables et divers				

Cadre B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
	DOTATIONS			REPRISES			
Immos	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Fin de l'exercice
Frais étab							
Autres					1 030 815,62		1 030 815,62
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M.Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
Acquis. de titres							

Cadre C	Charges réparties sur plusieurs exercices	Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 988 637,42	0,00	1 030 815,62	1 957 821,80
- Dont majorations exceptionnelles de				
Provisions implantation étranger avant				
Provisions implantation étranger après				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour litige	267 000,00		267 000,00	
Provisions pour garantie				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	5 006,89	3 139,02	5 006,89	3 139,02
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés				
Autres provisions pour risques et charges	420 944,90	205 926,70	290 440,60	336 431,00
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Dont dotations et reprises d'exploitation		205 926,70	557 440,60	
Dont dotations et reprises financières		3 139,02	5 006,89	
Dont dotations et reprises exceptionnelles			1 030 815,62	
dépréciations des titres mis en équivalence				

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Montants utilisés repris au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Prov. perte de change	5 006,89	3 139,02	5 006,89		3 139,02
Provisions sur AGA	420 944,90	165 066,70	290 440,60		295 571,00
Provisions litiges	267 000,00		27 000,00	240 000,00	
Provisions contribution patronale sur AGA		40 860,00			40 860,00

CREANCES ET DETTES

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts		21 655,00		21 655,00
Autres immobilisations financières				
[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		6 675 666,88	6 675 666,88	
Créances représentatives de titres	Prov			
Personnel et comptes rattachés		37 655,00	37 655,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 085,96	1 085,96	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	2 002 319,78	2 002 319,78	
	Autres impôts	5 282,44	5 282,44	
	Etat - divers			
Groupes et associés		793,07	793,07	
Débiteurs divers		11 472,74	11 472,74	
[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charges constatées d'avance		4 715 992,70	4 715 992,70	
[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		5 013 708,33	1 813 708,33	3 200 000,00	
Fournisseurs et comptes rattachés		12 691 221,58	12 691 221,58		
Personnel et comptes rattachés		1 325 884,17	1 325 884,17		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		853 535,62	853 535,62		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 573 403,10	1 573 403,10		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	203 112,28	203 112,28		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 174 844,02	1 174 844,02		
Groupes et associés		775 538,60	775 538,60		
Autres dettes		3 527,00	3 527,00		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice		2 300 000,00			

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
PAR PERSONNEL REDUCTION FILLON	316,65
PAR PERSONNEL REMBOURSEMENTS CPAM	769,31

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer	Montant
CAP INTERETS COURUS	13 708,33
CAP FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	2 535 257,31
CAP AUTRES CHARGES A PAYER	167 713,20
CAP COMMISSAIRES AUX COMPTES	14 399,92
CAP TRANSFERTS DE PERSONNELS	5 508,91
CAP PERSONNEL CONGES PAYER BRUTES	310 894,28
CAP PERSONNEL PARTICIPATION DES SALARIES	47 040,00
CAP PERSONNEL 13 MOIS BRUTES	196 885,65
CAP PERSONNEL P.O BRUTES	717 436,84
CAP PERSONNEL COMITE D'ENTREPRISE	19 322,18
CAP PERSONNEL PRIME GRANDS VOYAGEURS	21 864,80
CAP PERSONNEL MEDAILLE DU TRAVAIL	7 098,75
CAP PERSONNEL CONGES PAYER C.SOC	150 985,31
CAP PERSONNEL 13 MOIS C.SOC	91 951,53
CAP PERSONNEL P.O C.SOC	333 024,15
CAP PERSONNEL FAFIH	25 370,01
CAP ETAT FONGECIF	6 342,42
CAP PERSONNEL PRIME GRANDS VOYAGEURS C.SOC	9 839,20
CAP ETAT CFE	673,00
CAP ETAT TVS	2 110,00
CAP ETAT TAXE APPRENTISSAGE	18 048,28
[illegible]	[illegible]

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCAA MAINTENANCE/ENTRETIEN/REPARATION	4 715 992,70		

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	2 025 000,00						2 025 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,							
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	329 539,48						329 539,48
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	-1 066 842,58				1 306 545,54		239 702,96
Résultat de l'exercice	1 306 545,54	5 376 720,30	1 306 545,54				5 376 720,30
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	2 988 637,42		1 030 815,62				1 957 821,80

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Nombre d'associés personnes morales : 1,00 **Nombre de parts correspondantes : 506 250**

Nombre d'associés personnes physiques : **Nombre de parts correspondantes :**

Capital détenu par les personnes morales :

IDENTIFICATION		CAPITAL DETENU		ADRESSE			
Dénomination	SIREN	% détention	Nombre de parts	N°	Voie	CP	Commune
SODEXO	301940219	100,00	506 250	255	QUAIBATAILLE DE STALINGRAD	92130	ISSY LES MOULINEAUX

Capital détenu par les personnes physiques :

Nom	Prénom	% détention	Nombre de parts	N°	Voie	CP	Commune

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises			%
Production vendue biens			%
Production vendue services	53 437 648,54	47 386 799,53	12,77%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	53 437 648,54	47 386 799,53	12,77%
Chiffres d'affaires nets-Export			%
Chiffres d'affaires nets	*53 437 648,54*	*47 386 799,53*	*12,77%*

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VNC des immobilisations corporelles en fonds propres cédées	875,93	
Reprise sur amortissement dérogatoires		1 030 815,62

IMPOTS SUR LES BENEFICES

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	5 190 351,51	
Résultat exceptionnel (y compris participation)	994 219,89	
Résultat comptable (avant IS)	6 184 571,40	
Détail de l'impôt sur le résultat courant	**Base**	**Impôt**
Résultat courant	5 190 351,51	
Total des réintégrations (dont :)	19 567,94	
Total des déductions (dont: :)	10 610,41	
TOTAL courant	***5 199 309,04***	***1 733 068,68***
Détail de l'impôt exceptionnel	**Base**	**Impôt**
Résultat exceptionnel (y compris participation)	994 219,89	
Total des réintégrations (dont :)	39 200.00	
Total des déductions (dont: :)	58 150.80	
TOTAL exceptionnel	***975 269,09***	***272 072,38***
Imputation des déficits antérieurs	3 587 289,07	1 195 751,07
TOTAL	***2 587 289,06***	***809 407,00***

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

Retraite	377 083 Euros
Locations en longue durée	34 681 Euros

La société SOTECH SERVICES n'a pris aucun engagement en matière de pensions, compléments retraite et indemnités assimilées vis à vis de ses salariés auprès des organismes extérieurs.

A l'occasion de leur départ en retraite, elle leur versera les indemnités prévues dans l'accord d'entreprise.

Cet engagement qui ne fait l'objet d'aucune provision au bilan peut être évalué, avec actualisation financière, au 31 août 2017 à 377 083 Euros.

Engagements Reçus

Néant

Evènements post-clôture

Néant

EFFECTIFS

Effectif	Effectif moyen salarié N	Effectif moyen salarié N-1
Cadres	45	49
Agents de maîtrise	2	2
Employés		
Autres		

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SODEXO S.A. - SIRET N°301 940 219 14572 255 Quai de la Bataille de Stalingrad 92130 ISSY LES MOULINEAUX	S.A.	603 321 796,00	100%

PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a pour objet directement ou indirectement en France et dans tous autres pays :

Le conseil et l'assistance dans tous les autres domaines touchant à l'administration, la gestion, la direction, la représentation et le développement des entreprises, la détention et l'administration d'entreprises.

Et généralement, toutes opérations boursières, industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes opérations d'investissement ou de prise de participation se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société a, conformément à ses objectifs, poursuivi la mise en place d'outils informatiques pour accompagner le groupe Sodexo dans l'amélioration et l' optimisation de ses solutions informatiques.

PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément au plan comptable général et principes généralement admis.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

❖ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat hors frais financiers.

Les logiciels correspondent à des logiciels acquis et des logiciels developpés en interne.

Les coûts de développement relatifs à ces logiciels développés en interne sont comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique. Ceci implique, pour l'entité de respecter l'ensemble des critères suivants :

a. la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;

b. l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser;

c. la capacité à utiliser l'immobilisation incorporelle;

d. la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables;

e. la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriés pour achever le développement et utiliser l'immobilisation incorporelle;

f. la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

Certains logiciels conçus par la société font l'objet d'un amortissement dérogatoire permettant leur déduction fiscale immédiate.

Les autres immobilisations incorporelles sont constitués de logiciels non encore mis en service.

❖ IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

- Matériel de bureau et informatique 3 à 6 ans
- Mobilier de bureau 5 à 8 ans
- Autres immobilisations corporelles 5 à 10 ans

❖ IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation et les autres immobilisations financières sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. A la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'entrée dans le bilan.

❖ CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

❖ OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre - valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre - valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est, le cas échéant, portée au bilan en "écart de conversion". Une provision pour risques et charges est constituée pour couvrir la perte de change potentielle sur l'écart de conversion actif.

❖ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant.

Les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

❖ PROVISIONS POUR ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Une provision est constituée au titre des attributions gratuites d'actions par Sodexo SA à des salariés de la société lorsqu'il est probable qu'elle donnera lieu à une sortie de ressources pour la société. La provision est estimée en fonction du coût qui devrait être supporté par la société pour chacun des plans concernés.

En fonction des termes des plans, la provision est, le cas échéant, constituée au fur et à mesure que les services sont rendus par les bénéficiaires.

❖ INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Les engagements ainsi calculés ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une information en "engagement hors bilan". Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elle sont effectivement supportées.

❖ CICE

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est imputable sur l'impôt société et correspond à 7% des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2017, 6% des rémunérations versées au titre des années civiles 2016,2015 & 2014 et 4% au titre de l'année civile 2013, inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC.

La société a estimé le crédit d'impôt acquis au titre de l'année civile 2017 en tenant compte des hypothèses de rémunérations en fin d'année civile (13ème mois, primes, ...) des personnes éligibles à ce crédit d'impôt. La quote-part du crédit d'impôt acquis au titre des salaires versés au 31 août 2017 a été reconnue en produit à recevoir dans les comptes de la société à cette même date. Ce Produit est présenté en moins de la charge d'impôt sur les sociétés au compte de résultat et en créance envers l'Etat au bilan.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) dont a bénéficié l'entreprise au cours de l'exercice a été utilisé conformément aux dispositions prévues à l'article 244 quater C du CGI, et a permis le financement de l'amélioration de sa compétitivité à travers notamment des efforts en matière d'investissement, d'innovation et de reconstitution du fonds de roulement.

❖ EFFORT CONSTRUCTION

La société a pris l'option de procéder à des versements sous forme de prêts à compter de l'exercice civil 2016.

❖ GRATIFICATIONS ACCORDEES AU TITRE DES MEDAILLES DU TRAVAIL

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des accords d'entreprise en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en charges à payer.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisé en résultat dès qu'ils sont constatés.

Les gratifications au titre des médailles du travail sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont effectivement supportées.

❖ INTEGRATION FISCALE

Sodexo SA est la société tête de Groupe d'intégration fiscale constitué par les filiales françaises éligibles (selon art. 223A du CGI). Sodexo SA est seule redevable de l'impôt pour l'ensemble du Groupe intégré. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément Sotech Services appartient au Groupe d'intégration fiscale de Sodexo SA depuis le 20/12/1994.

Le montant des déficits reportables de la société Sotech Services à la clôture est de 4 778 605 €.

❖ TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions visées par le règlement ANC 2010-02 ont été conclues avec des filiales détenues en totalité ou avec des sociétés soeurs détenues directement ou indirectement par la société Sodexo SA et à des conditions normales de marché.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe se rapporte au bilan de l'exercice clos le 31/08/2017 avant affectation des résultats.

Le total du Bilan est de 33 884 202,79 euros et le compte de Résultat, présenté sous forme de liste, dégage un bénéfice de 5 376 720,30 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période de 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

SoTech Services

Société par actions simplifiée au capital de 2 025 000 euros
Siège Social : 255, Quai de la Bataille de Stalingrad - 92130 Issy-les-Moulineaux
R.C.S. Nanterre 437 512 460

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre,

SODEXO,

société anonyme au capital de 603 321 796 euros,

ayant son siège social au 255, Quai de la Bataille de Stalingrad - 92130 Issy-les-Moulineaux,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 301 940 219,

représentée par Marc Rolland, dûment habilité,

Associé unique de la Société SoTech Services,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 août 2017
- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 août 2017
- Rapport de gestion du Président
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice
- Texte des projets de décisions

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Approbation des opérations et des comptes de l'exercice clos le 31 août 2017 et quitus au Président
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce
- Affectation du résultat de l'exercice
- Augmentation de capital réservée aux salariés
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISIONS ORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 août 2017, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 5 376 720 euros.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé unique donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5 376 720 euros :

Report à nouveau	1 800 000 euros
Distribution *	3 576 720 euros
Total	5 376 720 euros

* *Dividende intégralement éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts (sauf option pour le prélèvement libératoire forfaitaire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts pour les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2008).*

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associé unique reconnaît en outre qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende net en euros
2013/2014	506 250	748 159
2014/2015	506 250	0
2015/2016	506 250	0

DECISION EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide, en application des dispositions des articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L 443-5 du Code du travail, de ne pas procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés.

DECISION ORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé unique confère tous pouvoirs à Madame Murielle Ollivier, ainsi qu'au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations, pour l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique.

SODEXO
Représentée par Marc Rolland

SoTech Services

Société par actions simplifiée au capital de 2 025 000 euros
Siège Social : 255, Quai de la Bataille de Stalingrad - 92130 Issy-les-Moulineaux
R.C.S. Nanterre 437 512 460

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSOCIE UNIQUE

EXERCICE 2016/2017

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-9, alinéa 3, du Code de commerce, je vous rends compte de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 août 2017, et soumets à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Je reste à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Faits marquants de l'exercice

La Société a, conformément à ses objectifs, poursuivi la mise en place d'outils informatiques pour accompagner le groupe Sodexo dans l'amélioration et l'optimisation de ses solutions informatiques.

Evolution des activités de la Société

- Exploitation

La Société a poursuivi au cours de l'exercice le développement de ses activités existantes. Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 53 437 649 euros contre 47 386 800 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 49 633 752 euros contre 47 118 294 euros en 2015/2016.

- Financier

Les produits financiers s'élèvent à 77 038 euros contre 84 932 euros en 2015/2016. Ils se composent principalement de différences positives de changes et d'autres intérêts et produits assimilés.

Les charges financières s'élèvent à 260 378 euros contre 308 709 euros pour l'exercice précédent. Elles se composent principalement d'intérêts et charges assimilées et de différences négatives de change.

Activités de la Société en matière de recherche et de développement

Néant.

Evolution prévue pour l'année 2017/2018

Créée au sein du Groupe SODEXO pour délivrer des prestations de conseil, d'assistance et de services dans le domaine informatique, les perspectives d'avenir de la Société sont donc ainsi liées à celles du groupe SODEXO qui sont favorables.

Résultat - affectation

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 5 376 720 euros que je vous propose d'affecter comme suit :

Report à nouveau	1 800 000 euros
Distribution *	3 576 720 euros
Total	5 376 720 euros

** Dividende intégralement éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts (sauf option pour le prélèvement libératoire forfaitaire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts pour les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2008).*

Distribution de dividendes

Au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende net en euros
2013/2014	506 250	748 159
2014/2015	506 250	0
2015/2016	506 250	0

Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Actionnariat de la société

Je vous rappelle que le capital de la Société est détenu à 100% par la société SODEXO.

Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 août 2017 :

Les salariés ne détiennent aucune participation dans le capital social de la Société.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-6, alinéa 2 du Code de commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, il vous est proposé de déléguer au Président de la Société la compétence de décider une augmentation de capital social qui serait, conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 du Code du travail, réservée aux salariés de la Société, dès lors que ces salariés sont adhérents au plan d'épargne d'entreprise mis en place par la Société.

Le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée, en vertu de cette délégation, ne pourra excéder 3% du capital social au jour de la décision du Président de procéder à l'augmentation de capital.

Il vous sera également demandé de supprimer, en faveur desdits adhérents, votre droit préférentiel de souscription aux actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation.
Le prix de souscription, qui sera fixé par le Président, sera déterminé conformément à l'article L.3332-20 du Code du travail en divisant l'actif net déterminé sur la base des derniers comptes annuels audités par le nombre d'actions.

Ce projet d'augmentation de capital est soumis au vote pour satisfaire à une obligation légale mais ne le jugeant

pas opportun à ce jour, il vous est proposé de ne pas agréer le projet de décision y afférent.

Montant et échéance des dettes fournisseurs (Exercice 2016/2017)
(en milliers d'euros)

	Factures non échues				Factures échues	Dettes fournisseurs
	1-30j	31-44j	45-75j	>75j		
Fournisseurs hors groupe et immo	-1 520	-13	-177	-300	-8 305	-10 315
Fournisseurs groupe et immo	-836				10	-826
Fournisseurs effets émis						
TOTAL	-2 356	-13	-177	-300	-8 295	-11 141

La différence entre le montant présenté ci-dessus et le montant des dettes fournisseurs est expliquée par les factures non-parvenues.

Montant et échéance des dettes fournisseurs (Exercice 2015/2016)
(en milliers d'euros)

	Factures non échues				Factures échues	Dettes fournisseurs
	1-30j	31-44j	45-75j	>75j		
Fournisseurs hors groupe et immo	1 169		24		452	1 645
Fournisseurs groupe et immo	620					620
Fournisseurs effets émis						
TOTAL	1 789		24		452	2 265

La différence entre le montant présenté ci-dessus et le montant des dettes fournisseurs est expliquée par les factures non-parvenues.

Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Factures reçues non réglées au 31 août 2017 dont le terme est échu
(en milliers d'euros)

	0 jour	1-30j	31-61j	61-90j	91j et plus	Total (1 jour et plus)
Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures	3					515
Montant TTC des factures	4 942	3 252	1 550	34	189	5 024
% du montant total des achats de l'exercice	13,2%	8,7%	4,1%	0,1%	0,1%	13,4%
Factures exclues des tranches de retard de paiement relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures		0				
Montant TTC des factures		0				
Délais de paiement de référence utilisés						
		Délais contractuels				

Factures émises non réglées au 31 août 2017 dont le terme est échu
(en milliers d'euros)

	0 jour	1-30j	31-61j	61-90j	91j et plus	Total (1 jour et plus)
Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures	79					162
Montant TTC des factures	5 667	63	208	286	452	1 008
% du chiffre d'affaires de l'exercice	10,6%	0,1%	0,4%	0,5%	0,8%	1,9%
Factures exclues des tranches de retard de paiement relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures		0				
Montant TTC des factures		0				
Délais de paiement de référence utilisés						
		Délais contractuels				

Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi.

J'espère que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Issy-les-Moulineaux,
Le 4 décembre 2017

Le Président